



SDIS
DU RHÔNE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHÔNE

- 1 JUIL. 2009

LYON, LE
NOS REF. CG – Dossier 09-35
CONTACT Catherine GUILLARD/Colonel Marcel ILTIS
TÉLÉPHONE 04 72 84 39 35
TÉLÉCOPIE 04 72 84 37 07
COURRIEL catherine.guillard@sdis69.fr

Monsieur le secrétaire général
Syndicat SUD des sapeurs-pompiers professionnels et
des personnels administratifs, techniques et sociaux du
SDIS du Rhône
19 avenue Debourg
69007 LYON

Règles de gestion SPVC

Monsieur le secrétaire général,

Votre courrier du 30 janvier dernier, relatif aux règles de gestion des SPVC, en complément de ce que nous avons évoqué lors de notre réunion du 20 mars 2009, et dont le sujet sera évoqué lors d'une prochaine réunion, a retenu toute mon attention.

Je vous informe que le SDIS du Rhône a engagé 105 volontaires civils depuis 2002.

Soixante trois d'entre eux ont été lauréats du concours de sapeur-pompier professionnel non-officier, pendant leur engagement ou à la suite de celui-ci. Après s'être portés candidats à un poste de sapeur-pompier professionnel, à la suite de leur réussite, ils ont tous été recrutés au SDIS du Rhône.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.



Colonel Serge DELAIGUE
Directeur départemental